

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 avril 2022

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Régis
BELGERI - M. Patrick ALBERTOLI - Mme Thérèse LALOGÉ – M.
Christophe DEMARQUE - M. Anthony SCHIARATURA - Mme Petra
LAURAIN - M. Thibault HEINTZ - M. Pascal FERRARD

Excusées : Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mme Agnès JEANMICHEL
Mme Yasmine AKSU

Absente : Mme Coralie THOUVENOT

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2022

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant :

6 – reprise de concession au cimetière.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Syndicat Départemental d'Electricité : renouvellement adhésion compétences « éclairage public »
- 2 - Modification des tarifs salles des fêtes et André POIROT
- 3 - Centre de gestion : nouvelle convention disposition personnel contractuel
- 4 - Vidéo protection : appel à projet 2022
- 5 - Votes des budgets

- Informations et questions diverses.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mars 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- 1 - **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ** : renouvellement adhésion compétences « éclairage public » (délibération n° 2022.04.08/1)

Monsieur le maire indique que le SDEV propose l'option compétence optionnelle "éclairage publique" investissement et maintenance pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

- 2 - **MODIFICATIONS DES TARIFS : salles des fêtes et André POIROT** (délibération n° 2022.04.08/02)

Monsieur DESVERNES signale que lors de deuil, les familles du (de la) défunt(e) nous sollicitent pour la mise à disposition de la salle A POIROT plus adaptée que la salle des fêtes.

Il y a donc lieu de revoir les locations de ces deux salles.

Après débats, les Conseillers, à l'unanimité, décident :

- Salle des fêtes :

- Famille de Darney : gratuit
- Autres communes : 60 €

- Salle A POIROT :

- Famille de Darney : gratuit
- Autres communes : 60 €

Il est également posé le problème des forfaits chauffage et eau-électricité demandés lors des locations à la salle des fêtes.

En effet, le tarif est relativement bas par rapport aux augmentations des énergies.

Il est donc proposé :

- 60 € pour le chauffage au lieu de 30 € ;
- 20 € pour l'eau-électricité au lieu de 10€.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord pour ces forfaits.

Ces nouveaux montants sont applicables à compter du 8 avril 2022.

3 – CENTRE DE GESTION : nouvelle convention disposition personnel contractuel (délibération n° 2022.04.08/3)

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 88.

Le Centre de gestion peut mettre à disposition un agent contractuel pour combler un poste vacant, en attente d'un recrutement définitif. Nous avons eu recours à ce service pour le remplacement de la comptable en 2021.

A l'unanimité, il est décidé de passer convention comme proposé ci-dessus.

4 – VIDÉO PROTECTION : appel à projet 2022 (délibération n° 2022.04.8/4)

Dans le cadre de la revitalisation du bourg-centre – dispositif petites villes de demain – volet sécurité, une étude a été établie avec la gendarmerie.

Cette vidéo-protection vise à :

- protéger les installations et bâtiments publics et leurs abords ;
- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux exposés ;
- prévenir les actes de terrorisme ;
- prévenir et constater les infractions relatives à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Le devis de cet équipement s'élève à 103.932,11 € TTC.

Les demandes de subvention doivent être sollicitées auprès de la Région Grand-Est, le DETR, le FIDP. Le pourcentage total espéré est de 80 % soit 20 % (17 322,02 €) restant à charge de la commune.

Après débats, un vote à main levée est sollicité : 6 voix contre, 1 abstention et 6 pour, (la voix du Maire étant prépondérante).

Il est demandé que ce projet ne soit lancé qu'avec l'accord de toutes les subventions.

5 - VOTE des budgets (délibération n° 2022.04.08/5 - délibération n° 2022.04.08/5.1 - délibération n° 2022.04.08/5.2) - délibération n° 2022.04.08/5.3 - délibération n° 2022.04.08/5.4 - délibération - n° 2022.04.08/5.5)

Monsieur le Maire présente les 6 budgets communaux, (forêt, lotissement, réhabilitation bâtiment (Barbeline), eau, assainissement, commune) de fonctionnement et d'investissement, pour l'exercice 2022 qui ont été préparés lors de plusieurs réunions et validés par la Commission Finances.

A l'unanimité, les membres du Conseil, entérinent lesdits budgets.

6 – REPRISE de concession au cimetière (délibération n° 2022.04.08/6)

Monsieur DESVERNES signale qu'il y a lieu de procéder à une reprise de concession au cimetière communal.

Il s'agit d'une double concession perpétuelle située sur le pourtour droit n° 11, vendue le 4 juillet 1856. (concession de plus de 30 ans d'existence, en très mauvais état, et pas d'inhumations depuis 10 ans)

La procédure d'abandon est effective depuis le 3 janvier 2003. Comme dans le procès-verbal du 21 février 2022 il est constaté que l'état d'abandon n'a pas été interrompu et que passé le délai d'un mois ladite concession n'a pas été remise en état d'entretien, la commune peut effectuer sa reprise dans les conditions prévues par l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. A l'unanimité, le Conseil décide, de reprendre cette concession pour de nouvelles inhumations.

Informations et questions diverses :

- remerciements de l'association des parents d'élèves pour le prêt de décors en bois qui étaient fixés sur le char de St Nicolas ;
- remerciements de L'EFS qui ont enregistré lors de la collecte 47 donateurs dont 2 nouveaux ;
- Projet d'implantation par la COMCOM d'une chaufferie biomasse amenée à desservir plusieurs sites de l'intercommunalité et susceptible d'englober d'autres sites privés ou publics en proximité ;
- camping (suite) : un nouvel acquéreur s'est manifesté... à suivre !
- nouvelle proposition de prix de vente des locaux à la Barbeline ;
- la campagne de stérilisation chats errants va débiter début juin (9 chats) à la déchèterie et rue de la gare. Une convention va être établie avec ASPA .

Dates :

- AG Patrimoine vendredi 22 avril à 20h salle Poirot ;
- Jeudi 28 avril : Conseil Municipal ;
- Samedi 30 avril : signature de la convention mairie/fondation patrimoine pour les anciens abattoirs
- Dimanche 10 juillet et Dimanche 7 août : visites du bourg à 16 h, organisées par le Pays d'Art et Histoire et animées par Mme Lucile Rondel ;
- Vendredi 9 septembre : conférence salle des fêtes sur le thème " renaissance" par le Pays d'Art et Histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Darney, le 8 avril 2022
Y. DESVERNES

